

Informations municipales



ÉLECTIONS

Les élections présidentielles auront lieu les dimanches 23 avril et 7 mai 2017 et les législatives, les dimanches 11 et 18 juin 2017.

Voici quelques informations pratiques.

■ La carte d'électeur

Vous avez reçu votre carte électorale courant mars. Si vous ne l'avez pas, signalez-le en mairie, auprès du service des élections.

■ Inscription des jeunes

Les jeunes nés entre le 1^{er} mars 1999 et le 22 avril 1999 sont informés de leur inscription automatique sur les listes électorales. Toutefois, s'ils ont déménagé, ceux-ci peuvent s'inscrire dès maintenant et jusqu'au 21 avril 2017 pour pouvoir voter aux élections présidentielles.

Les jeunes nés entre le 23 avril 1999 et le 10 juin 1999 peuvent s'inscrire pour voter aux élections législatives. Il suffit de se présenter en mairie muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

■ Vote par procuration

Le vote par procuration permet à un électeur absent de se faire représenter, le jour de l'élection, par un électeur de son choix (le mandataire) inscrit dans la même commune.

La demande doit être faite le plus tôt possible.

La démarche se fait auprès du commissariat ou du tribunal d'instance, sur présentation d'une pièce d'identité et des coordonnées de la personne à mandater.

■ Où voter ?

Tous les bureaux de vote sont installés à l'espace Nelson Mandela et **seront ouverts de 8h à 19h pour les élections présidentielles et de 8h de 18h pour les législatives.**

Pour voter : vous devez être inscrit sur les listes électorales et venir avec une pièce d'identité.

Pour toutes les élections, les volontaires pour dépouiller sont les bienvenus : lors de votre vote, proposez vous auprès du président de bureau.

LES « INCROYABLES COMESTIBLES »

Des jardinières ont été installées par les services municipaux, rue Pierre Bérégovoy, dans le cadre de l'opération « Les incroyables comestibles ».

Ce mouvement citoyen est une initiative, visant à transformer l'espace public en jardin potager gratuit, où chacun peut cueillir et planter de façon responsable.



PRINTEMPS DE BOURGES



La mairie prend en charge 25 % du prix d'un billet par spectacle (dans la limite de deux spectacles) du printemps de Bourges pour les jeunes (scolarisés, étudiants ou demandeurs d'emploi) de moins de 25 ans domiciliés à Saint-Germain-du-Puy.

Prise en charge valable uniquement pour les billets achetés à l'Espace Jeunes.

Sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une attestation de Pôle-emploi, le cas échéant, et d'une pièce d'identité. **Renseignements : 02 48 66 31 15.**

JUMELAGE

GADEBUSCH - SAINT-GERMAIN-DU-PUY

Le 21 mai 1994, Gadebusch (All.) et Saint-Germain-du-Puy ont signé la charte officialisant le jumelage entre nos deux communes.

Depuis 1994, ce sont tour à tour les Germinoises qui se sont rendus à Gadebusch et nos amis allemands qui sont venus à Saint-Germain-du-Puy. Les séjours de 4 jours sont assurés dans des familles d'accueil avec des visites et des temps festifs qui permettent de se retrouver tous ensemble.

En 2017, ce sont nos amis Allemands qui nous rendront visite pour le week-end de l'Ascension **du 25 au 27 mai 2017.**

Si vous souhaitez accueillir une famille et prendre part aux activités organisées à l'occasion de cet échange (visites, soirées, etc...) ou si vous voulez en savoir plus sur le jumelage, vous pouvez vous adresser à la Mairie de Saint-Germain-du-Puy **au service enfance.**

N'hésitez pas à nous rejoindre pour ces échanges toujours très conviviaux et ouverts à tous les Germinoises !

CHANTIER JEUNES BÉNÉVOLES

Signe de la réussite de ces échanges, il y a sept ans, le jumelage s'est enrichi du chantier jeunes. Il permet aux jeunes français ou allemands de séjourner à Gadebusch ou à Saint-Germain-du-Puy et de partager des activités et loisirs variés pendant toute une semaine.

C'est lors des chantiers jeunes de 2012-2013 et 2015 que les jeunes ont réalisé les peintures et les jeux au sol, visibles dans les écoles et la cour du Commandant Charcot.

Cette année, le chantier jeunes bénévoles se déroulera à Saint-Germain-du-Puy **du 24 juillet au 30 juillet.**

Renseignements à l'Espace Jeunes au 02 48 66 31 15.

@ RETROUVEZ TOUTES CES INFORMATIONS

Retrouvez l'information municipale :

- sur le site internet de la ville, rubrique info municipale :

<http://www.saintgermaindupuy.fr/infos-municipales>

- ou sur la page facebook de la ville :

<https://www.facebook.com/Villedesaintgermaindupuy>

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



Reunion de chantier en présence d'Yves Lauvergeat, maire-adjoint à la culture et d'Olivier Audebert, architecte

La bibliothèque de Saint Germain du Puy a été inaugurée en 2003, et est venue alors remplacer l'ancienne bibliothèque « Gavroche » située rue de la Marguillerie dans les locaux de l'ancien foyer restaurant.

Cet outil tient depuis lors une place très importante dans la politique culturelle de la ville de Saint Germain du Puy.

Le projet d'extension a été conçu à partir d'un dialogue et d'une concertation entre l'équipe d'animation de la bibliothèque, la commission culturelle municipale, et les services de la ville sous l'autorité de Yves Lauvergeat, Maire Adjoint délégué à la culture

Il répond à la demande croissante en termes d'emprunts d'ouvrages, de lieux de lecture, de nouveaux espaces pour la musique et l'audio visuel mais également pour les jeux vidéo.

L'impératif était de conserver et de développer la qualité d'accueil mais également les conditions de travail

des salariés en facilitant la présentation des œuvres, le maintien d'un lieu d'exposition et de spectacle, l'extension des réserves...

L'architecte en charge du projet, Olivier Audebert, du cabinet Carré d'Arches à Bourges, a proposé de conserver une grande partie des façades et volumes existants, et d'harmoniser les nouvelles constructions avec le bâtiment d'origine afin de recréer un ensemble cohérent.

Les gains de volume se font sur l'arrière du bâtiment ainsi que sur l'aile côté route de Sainte-Solange. Le total des surfaces gagnées est de 127 m². Sur l'existant, 117 m² sont restructurés et en partie réaffectés, et 330 m² sont conservés pour une surface totale de l'équipement, après extension de 574 m².

Les travaux sont répartis en 11 lots, plus un lot mobilier qui est en partie renouvelé.

Le montant total de cette opération est arrêté à 504 000 € TTC.

CÉRÉMONIES

Deux cérémonies vont avoir lieu :

Journée du souvenir de la déportation

- dimanche 30 avril à 11h30
au monument aux morts

Cérémonie de commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale

- lundi 8 mai à 17h45
départ du défilé place du 8 mai



RANDO VTT



Inscriptions : Stade Henri Luquet
10, 19, 29 40 km

AGENDA

Dimanche 16 avril
Vide-grenier du Comité des Fêtes
Place de la Mairie

Dimanche 16 avril
Grande chasse aux œufs au Château
organisée par Villemenard Coeur en Berry
l'après-midi, Château de Villemenard

Dimanche 23 avril
Élection présidentielle
1^{er} tour - de 8 h à 19 h
Espace Nelson Mandela

Mercredi 26 avril
Rendez-vous contes... Monsieur MOUCH
Contes bio pour adultes
19 heures, salle des mariages, en Mairie
Gratuit sur inscription



Samedi 13 mai
Parade de printemps
Avec les services périscolaires
Départ à 14h30 - Maternelle Paul Eluard



RELAX YOGA CLUB

Un nouveau cours de yoga est prévu le mardi soir de 18h à 19h30 à partir du mois de septembre.

2 séances d'essai sont proposées :

- le samedi 13 mai 2017 à 10h
- le mardi 16 mai 2017 à 18 h

Contacts : 06 87 66 97 09 - 06 47 78 34 84
02 48 30 61 44 - b.marchetti@libertysurf.fr